

Activité de transport par canalisation DMM dans l'Essonne

Le 1er Décembre 2022





Le Réseau DMM (Donges-Melun-Metz)

Présentation de l'ouvrage DMM



L'ouvrage DMM, c'est:

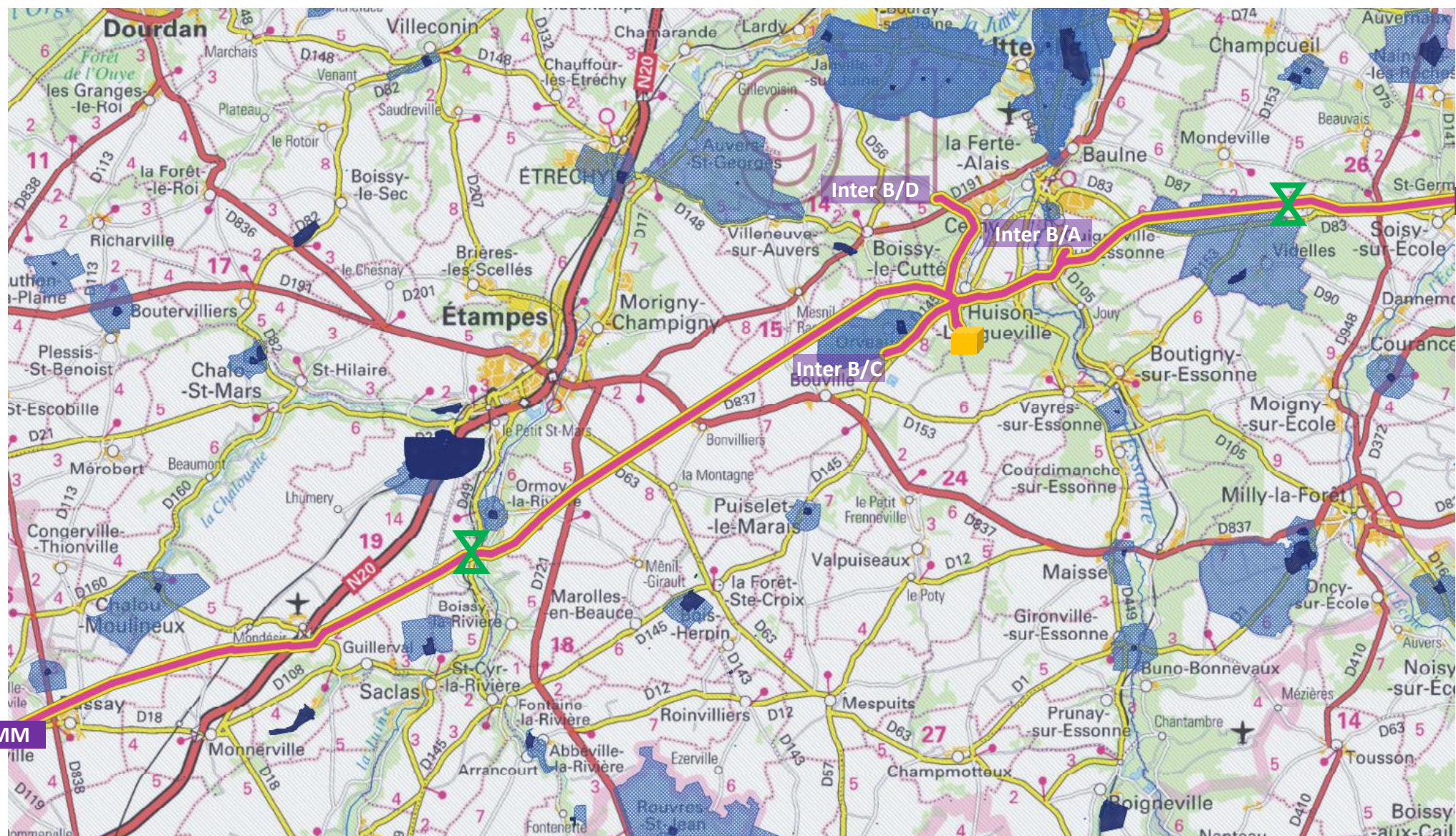
- une canalisation de transport sous haute pression, entre Donges (44) et Saint-Baussant (54) (« DMM »)
- une canalisation de transport entre les dépôts d'une même région, sous basse pression (« Inter »)
- Des stations de pompage (« Station HP », ) permettant de faire remonter la pression dans le DMM
- Des vannes de sectionnement «  » permettent d'isoler les sections de canalisation afin de limiter le volume de fuite en cas d'incident

Toutes les canalisations de transport (« DMM » ou « Inter ») sont enterrées, sauf pour les parties « Station HP » et vannes de sectionnement (disposées dans des enceintes béton fermées).



Le Réseau DMM (Donges-Melun-Metz)

Présentation des installations dans l'Essonne



La surveillance opérationnelle des installations est réalisée :

- Par le dispatching, localisé à Avon (77), pour la partie haute pression.
- Par chaque région pour la partie basse pression.

Le principal risque sur les canalisations de transport est une fuite de produit (qui peut s'enflammer). La surveillance des installations en exploitation se fait:

- Par la balance de ligne (comptage des quantité de produit entrant vs livrés)
- Par la présence de détecteur dans les ouvrages disposant de brides (chambres à vanne)
- Par un suivi de la pression de produit dans les canalisations à l'arrêt



L'intégrité de l'ouvrage est contrôlé par:

- Un contrôle régulier de l'état des canalisations
 - *Des inspections par racleurs instrumentés (interne à la canalisation):*
 - Contrôle de l'intégrité de la canalisation à des périodicités définies par l'administration suivant les incidents du métier (10 ans puis 6 ans puis passage à 4 ans actuellement)
 - Contrôle perte matière (corrosion), déformation tube, défaut métallurgiques,...
 - Sécurisation sur le terrain (réparation ou changement d'une partie du tronçon)
Suivant le défaut identifié (critères définies par la profession sur la base du RETEX)
 - *Pour les tronçons non raclable (car configuration de l'installation non adaptée):*
Test de l'intégrité de la canalisation par mise sous pression (110 % supérieur à la pression maximale d'utilisation de la canalisation)
- Une protection cathodique des ouvrages (limitation de la corrosion externe par le milieu environnant), avec des contrôles périodiques de la qualité de cette protection (à justifier à l'administration annuellement)
- Des détecteurs et équipements de sécurité (vannes de sectionnement) le long de l'ouvrage, testés régulièrement.



La pose de la canalisation s'est faite assortie d'une convention de servitude d'utilité publique signée avec chaque propriétaire des parcelles traversées:

- Dans les conventions, il est indiqué que nous devons avoir pouvoir accéder à tout moment à la servitude
- Ces servitudes nous permettent de:
 - de protéger au maximum les ouvrages enterrés contre les agressions tiers (dont les racine des arbres)
 - surveiller l'activité tierce à proximité de notre ouvrage
 - d'intervenir en cas de besoin de maintenance ou d'intervention d'urgence.

Depuis 2009, SFDM réalise une étude des dangers remise à jour périodiquement pour identifier l'impact des scénarios accidentels (incendie et explosion en cas de fuite).

=> Tous les scénarios accidentels ont pour origine une fuite de produit

- ⇒ Cette étude des dangers définit des zones de surpression et des zones de flux thermiques suivant différents scénarios accidentels
- Une cotation gravité x probabilité est faite en fonction des scénarios accidentels et des populations impactées.
 - En fonction de la position du scénario accidentel dans la matrice gravité x probabilité, des mesures de prévention supplémentaires devront être mis en place.

Ces zones ne sont pas associées à des servitudes, mais en cas d'accident industriel sur les ouvrages de transport, des risques pour la population dans ces zones sont possibles.

Contrôle de l'environnement à proximité des canalisations

Obligation liée à la servitude



Chantier de dépollution, suite à une fuite causée par des mouvements d'une pelle à chenille.
Chantier tiers, non déclaré



Impact de la circulation de quad dans la servitude
(ornière de 90 cm de profondeur)

Chantier de réparation de revêtement de canalisation
/changement de tronçon de canalisation

Depuis 2009, SFDM réalise une étude des dangers remise à jour périodiquement pour identifier l'impact des scénarios accidentels (incendie et explosion en cas de fuite).

- => Tous les scénarios accidentels ont pour origine une fuite de produit
- ⇒ Cette étude des dangers définit des zones de surpression et des zones de flux thermiques suivant différents scénarios accidentels
 - _ Une cotation gravité x probabilité est faite en fonction des scénarios accidentels et des populations impactées.
 - _ En fonction de la position du scénario accidentel dans la matrice gravité x probabilité, des mesures de prévention supplémentaires devront être mis en place.

Ces zones ne sont pas associées à des servitudes, mais en cas d'accident industriel sur les ouvrages de transport, des risques pour la population dans ces zones sont possibles.

Contrôle de l'environnement à proximité des canalisations

Surveillance des activités tiers au voisinage de l'ouvrage

- La cause principale des endommagements des ouvrages enterrés est liée aux activités tiers.
- Pour limiter ce risque, renforcement du suivi des activités tiers à proximité des ouvrages via la réglementation anti-endommagement:
 - Mise en place de SUP impliquant une procédure spécifique pour les projets d'ERP ou IGH
 - Réglementation DT/DICT: toute intervention pouvant impacter le sous-sol (décaissement ou poids de l'engins), réalisé par un particulier/collectivité/entreprise, doit faire l'objet d'une déclaration
 - ⇒ Information de SFDM de toutes les déclarations dans les 50 m des ouvrages enterrés
 - ⇒ Pour les interventions à proximité des ouvrages enterrés, présence de personnel SFDM sur site pour identifier les risques
- La surveillance visuelle aérienne de la totalité du tracé par passage d'un avion plusieurs fois par mois, qui identifie notamment:
 - **Dans une bande de 40 m** de part et d'autre de l'axe: les travaux, nouvelles constructions, activité de curage des fossés, mouvement de terrain, tâches suspectes, présences de véhicules sans la zone de servitude...
 - **Dans une bande de 100 m** de part et d'autre de l'axe: présence de tranchées, curages de fossés, voiries, rassemblement d'engins de génie civil ou travaux à l'aide de ces engins, travaux de pose de canalisations, câbles, lignes aériennes, présence d'équipes effectuant des relevés topographiques ou des piquetages,...



Contrôle de l'environnement à proximité des canalisations

Surveillance des activités tiers au voisinage de l'ouvrage

- A l'issu d'un survol, un rapport photo est réalisé pour contrôle terrain (cas d'activité non connu par SFDM)

Vatry Inter AB	
1	<p>Pas de nouveaux travaux en cours à signaler sur ce parcours</p>
Vatry Inter AD	
2	<p>WGS84: 48.8502823, 4.2726814</p> <p>Ctrl+clic pour voir la zone dans Google Maps</p> <p>Travaux de pompage le long de l'axe, camion aspireur en activité et personnel au sol dans le depot.</p> <p>Analyse anomalie par agent ligne: <input type="text" value="Travaux de nettoyage de bac"/></p> <p>NC1 NC2 Pas de travaux Date: 20/03/2019 Nom: leblanc Dossier suivi no:</p>
Vatry Inter AC	
3	<p>Pas de nouveaux travaux en cours à signaler sur ce parcours</p>
DMMS : VATRY - SEIGNEUILLES	
4	<p>WGS84: 48.8484974, 4.4685762</p> <p>Ctrl+clic pour voir la zone dans Google Maps</p> <p>Zone partiellement inondée de part et d'autre de l'axe.</p> <p>Analyse anomalie par agent ligne: <input type="text" value="Vu Si"/></p> <p>NC1 NC2 Pas de travaux Date: 20/03/2019 Nom: leblanc Dossier suivi no:</p>

POGNY PK 527.833	
5	<p>WGS84: 48.8504865, 4.4808851</p> <p>Ctrl+clic pour voir la zone dans Google Maps</p> <p>Zone inondée de part et d'autre de l'axe.</p> <p>Analyse anomalie par agent ligne: <input type="text" value="Vu Si"/></p> <p>NC1 NC2 Pas de travaux Date: 20/03/2019 Nom: leblanc Dossier suivi no:</p>
LAIMONT PK 568.846	
6	<p>WGS84: 48.8460864, 5.0228166</p> <p>Ctrl+clic pour voir la zone dans Google Maps</p> <p>Coupe de bois le long de l'axe au sud.</p> <p>Analyse anomalie par agent ligne: <input type="text" value="Vu arbre tombé au sol"/></p> <p>NC1 NC2 Pas de travaux Date: 20/03/2019 Nom: leblanc Dossier suivi no:</p>
LES HAUTS-DE-CHEE PK 581.219	
7	<p>WGS84: 48.8567677, 5.1879049</p> <p>Ctrl+clic pour voir la zone dans Google Maps</p> <p>Baïse à terre.</p> <p>Analyse anomalie par agent ligne: <input type="text" value="Vu remplacement à prévoir"/></p> <p>NC1 NC2 Pas de travaux Date: 20/03/2019 Nom: leblanc Dossier suivi no:</p>

Traitement par agent ligne


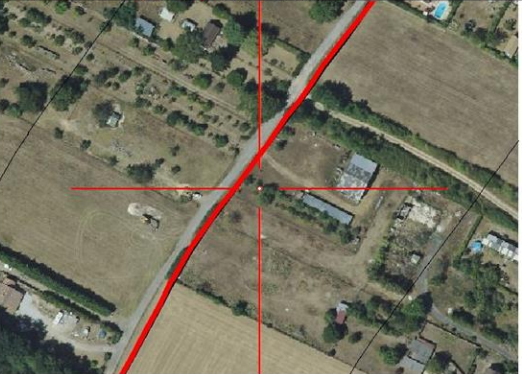

Contrôle de l'environnement à proximité des canalisations

Surveillance des activités tiers au voisinage de l'ouvrage

■ Derniers survol du 27/10/2022

Cana : La Ferte Inter BD


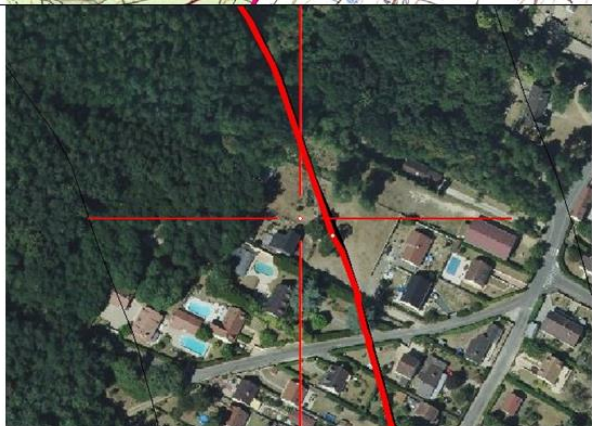

Commune :	CERNY
Coordonnées WGS84 :	48.4703155, 2.3217987
Coordonnées Lambert93 :	649869,6819111
PK :	2.575
Lien GoogleMaps :	Ctrl+clic pour voir la zone dans Google Maps
Observation :	Continuation des travaux des résidences à l'est de l'axe
Reponse :	



Cana : La Ferte Inter BD Observation numero 7

Cana : La Ferte Inter BD Observation numero 8

Commune :	CERNY
Coordonnées WGS84 :	48.4737598, 2.3231478
Coordonnées Lambert93 :	649972,6819493
PK :	3.013
Lien GoogleMaps :	Ctrl+clic pour voir la zone dans Google Maps
Observation :	Continuation des travaux de piscine dans la propriété le long de l'axe
Reponse :	



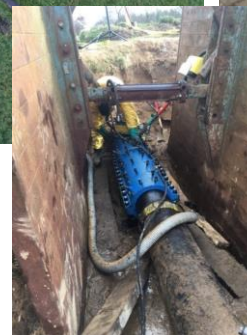
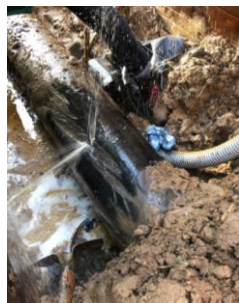
Cana : La Ferte Inter BD Observation numero 8

En cas d'identification d'un incident (instruments de surveillance ou appel riverain),

- Mise en place du plan d'urgence (Plan de Sécurité et d'Intervention - PSI), avec un délai de mise en œuvre fonction du délai de déplacement sur site
- Mise en place des travaux de réparation et de dépollution le cas échéant

Quelques chiffres sur un REX de fuite canalisation survenu en début 2021 (Fuite d'environ 10 m³ de produit dans un champs)

- Fuite situé dans un champ à env. 800 m d'une zone de captage AEP (reliée par fossé d'eau de pluie)
- 1 semaine pour pouvoir arrêter la fuite (limitation du débit de fuite dans l'intervalle)
- 2 mois pour réparer la canalisation (env. 20 m changé)
- 4 mois pour changer la terre du terrain
- Actuellement: toujours suivi environnemental sur le terrain et dossier judiciaire toujours pas terminé (indemnisation des propriétaire du terrain)



MERCI DE VOTRE ATTENTION